

Postulat Bastien Schobinger – Quelle vision pour accompagner l’arrivée des véhicules autonomes

Texte déposé

Comme vous le savez, les véhicules autonomes sont en phase de développement et la recherche dans le domaine avance très rapidement, si bien que certaines technologies sont déjà présentes sur le marché. Ce qui n’était qu’une lubie d’ingénieur il y a encore quelques années est devenu une réalité aujourd’hui. Il est donc important d’accompagner l’arrivée des véhicules autonomes, ce dont le politique doit se préoccuper.

Ces véhicules offrent plusieurs avantages très intéressants dans le contexte suisse :

- meilleure sécurité pour tous,
- réduction de la consommation de carburant d’environ 20 %,
- accroissement de la capacité des routes de 20 à 100 % suivant le taux de véhicules autonomes dans le trafic.

L’introduction de ce genre de véhicules nécessite des mesures d’accompagnement, tant au niveau fédéral que cantonal. Ce postulat invite donc le Conseil d’Etat à présenter sa vision de la problématique des véhicules autonomes, comme les modifications nécessaires des infrastructures, ainsi que les mesures qu’il entend défendre au niveau fédéral.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Bastien Schobinger
et 47 cosignataires*

Développement

M. Bastien Schobinger (UDC) : — Les véhicules autonomes sont en phase de développement et la recherche dans le domaine avance à grands pas. En effet, on peut lire régulièrement, dans les journaux, différents articles sur le sujet, qui nous présentent les technologies émergentes. Ces véhicules offrent des avantages très intéressants, surtout quand on a lu la position du Conseil d’Etat sur sa vision de la mobilité en 2050. Ces voitures permettent d’améliorer la sécurité par la diminution des temps de réaction, la réduction de la consommation de carburant et l’accroissement de la capacité de nos routes et autoroutes du fait que l’on peut diminuer l’espace entre les véhicules, ce que l’on appelle la « distance de sécurité ».

Mais l’introduction de véhicules de ce type nécessite l’introduction de différentes mesures d’accompagnement. Ce postulat invite donc le Conseil d’Etat à présenter sa vision sur le sujet, ainsi que les modifications infrastructurelles ou de ses services, ou encore ce qu’il entend défendre au niveau fédéral. En effet, c’est là que se jouera la plus grande partie des décisions.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.